

Accueil de loisirs les FILOUS

Bulletin d'inscription HIVER 2020

Attention, en ce début d'année le dossier de votre enfant est à refaire dans sa totalité !!!
2 € de cotisation par famille sont à inclure à votre règlement sauf si déjà inclus aux mercredis

Quelque soit votre commune, l'inscription doit être de minimum 3 jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS :

Votre tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre Quotient de Ressources 2020 (QR) à calculer à partir de votre avis d'imposition 2019. Pour information, le QR ne correspond pas au quotient familial de la CAF !

Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.

QR = revenus imposables du foyer / (12 x nombre de parts du foyer)

Exemple : si revenu imposable = 28 000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28 000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS : Le tarif journalier par enfant est de 49,25 euros quelque soit votre Quotient de Ressources.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3 ^e enfant*	
CCVVS et communes partenaires	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €	
Autres communes							49,25 euros	

*A noter : Le tarif « 3^{ème} enfant et + » ne pourra être appliqué que si les 3 enfants et + sont inscrits sur les mêmes journées.

Le bulletin d'inscription et le paiement (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) sont à transmettre à ADAPTE 95 :

- **Par courrier** : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE.
- **Sur place** : auprès de la direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS les jours de fonctionnement ou lors des permanences d'inscription.
- **Auprès de la CCVVS** : 12 rue des frères Mongolfier, 95420 Magny en Vexin.

Si vous prétendez à un tarif inférieur à 18,25 euros, merci de joindre la copie de l'avis d'imposition 2019 (des 2 responsables légaux) sur les revenus de 2018 afin de justifier de votre QR 2019.

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt
 Merci d'en remplir un par enfant

Age de l'enfant		Période des vacances d'hiver 2020 10 jours	
Nom/prénom de l'enfant	Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h30	Inscriptions* accueil étendu 7h30 - 8h00	Inscriptions* accueil étendu 18h30-19h00
	lundi 10 février 2020 mardi 11 février 2020 mercredi 12 février 2020 jeudi 13 février 2020 vendredi 14 février 2020 lundi 17 février 2020 mardi 18 février 2020 mercredi 19 février 2020 jeudi 20 février 2020 vendredi 21 février 2020	7h30-8h* 7h30-8h* 7h30-8h* 7h30-8h* 7h30-8h* 7h30-8h* 7h30-8h* 7h30-8h* 7h30-8h*	18h30-19h00* 18h30-19h00* 18h30-19h00* 18h30-19h00* 18h30-19h00* 18h30-19h00* 18h30-19h00* 18h30-19h00* 18h30-19h00*
* cocher les jours de présence		* l'heure d'émargement sur le cahier fera foi	
Coefficient de ressources _____ tarif journalier : _____ x1€ nombre de jours : _____ x1€ Total A _____		Accueil étendu forfait : 1 euro par matin / 1 euro par soir nombre de matins : _____ x1€ nombre de soirs : _____ x1€ Total B _____	
TOTAL GENERAL (A + B + C*) : _____ Banque _____ N° de chèque _____ à l'ordre d'ADAPTE 95 Date _____ Signature _____ Date de réception _____			

+C* : Cotisation annuelle de 2 € par famille (payer C si cotisation déjà réglée)